

Les normes comptables au Canada : pour accroître la pertinence

Projet de plan stratégique 2022-2027

Mai 2021

**LES COMMENTAIRES DOIVENT PARVENIR AU CNC AU PLUS TARD
LE 15 OCTOBRE 2021**

PROJET DE PLAN STRATÉGIQUE

Le Conseil des normes comptables (CNC) se propose d'adopter un plan stratégique quinquennal pour la période de fonctionnement de 2022 à 2027. Ce projet de plan stratégique présente les stratégies que propose de mettre en œuvre le CNC pour le guider dans la réalisation de sa vision et de sa mission.

Processus de planification du CNC

Le CNC recueillera des commentaires sur les stratégies proposées par l'entremise d'activités de communication diverses, de consultations des parties intéressées et de lettres de commentaires. Après analyse des commentaires, le CNC apportera au projet de plan stratégique les modifications requises et examinera le projet révisé avec le Conseil de surveillance de la normalisation comptable (CSNC).

Le CNC prévoit de finaliser le plan en mars 2022, et entreprendre sa mise en œuvre le 1^{er} avril 2022.

Appel à commentaires

Le projet de plan stratégique s'articule autour de notre objectif général, qui est d'accroître la pertinence de l'information financière et non financière. Notre objectif est de permettre aux utilisateurs de prendre des décisions économiques éclairées, aux préparateurs d'expliquer leurs résultats de façon efficiente et aux auditeurs d'obtenir l'information nécessaire pour réaliser un audit efficace. Le CNC est conscient que les besoins des décideurs et les conditions entourant la communication de l'information ont évolué et que c'est peut-être là l'occasion d'accroître la pertinence de l'information sur laquelle s'appuient les utilisateurs. C'est sur cet objectif général que sont fondées les stratégies proposées dans notre projet de plan stratégique. Le CNC souhaite donc vraiment recevoir des commentaires sur le caractère adéquat de cet objectif général.

Le CNC invite les intéressés à formuler des commentaires sur tous les aspects de son projet de plan stratégique. Certaines questions y sont également posées pour permettre aux parties prenantes de nous faire part de leurs commentaires sur certains aspects des stratégies proposées.

Les commentaires ont d'autant plus de valeur qu'ils indiquent précisément la stratégie sur laquelle ils portent, expliquent clairement le sujet de préoccupation et exposent les raisons de toute divergence d'opinions quant à l'orientation stratégique en question.

Votre opinion nous tient à cœur, et nous accueillerons avec grand intérêt vos commentaires. Vous pouvez nous faire part de vos réflexions et observations en utilisant la plateforme [Tribune.FRASCANADA.ca](https://tribune.frascanada.ca) ou en envoyant une [lettre de commentaires](#) à l'attention de :

Kelly Khalilieh, CPA, CA
Directrice, Conseil des normes comptables
277, rue Wellington Ouest
Toronto (Ontario)
M5V 3H2
kkhalilieh@acsbcanada.ca

Veuillez nous soumettre vos commentaires par écrit au plus tard le 15 octobre 2021.

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

Il y a environ une dizaine d'années, un changement fondamental s'est opéré. Nous avons alors séparé le Manuel de CPA Canada – Comptabilité (le Manuel) en quatre parties distinctes renfermant les normes comptables s'appliquant respectivement aux entités ayant une obligation d'information du public, aux entreprises à capital fermé, aux organismes sans but lucratif (OSBL) et aux régimes de retraite. Depuis, la situation entourant l'information financière a évolué, si bien que le CNC se doit d'examiner de plus près ses stratégies pour l'avenir.

À l'heure actuelle, le Canada compte environ 8 000 entités ayant une obligation d'information du public¹. Certaines de ces entités sont de grande envergure, mais le Canada compte aussi bon nombre de petites et moyennes entités. Les entités ayant une obligation d'information du public qui appliquent les normes IFRS® au Canada sont des entités cotées en bourse, de même que des entités non cotées, comme les organismes de placement collectif, les maisons de courtage de valeurs, et les coopératives d'épargne et de crédit. De ce fait, la taille et la complexité des entités qui appliquent les normes IFRS® peuvent varier considérablement.

Plus de 1,2 million d'employeurs au pays sont actuellement des entreprises à capital fermé. De celles-ci, plus de 80 % ont moins de 10 employés, et la majorité des entreprises restantes, moins de 100 employés². En outre, le Canada compte environ 156 000 OSBL, dont la plupart ont moins de 10 employés³, et plus de 16 000 régimes de retraite⁴. Nous croyons comprendre que les entreprises à capital fermé qui appliquent un référentiel comptable ne le font généralement que lorsque les fournisseurs de capitaux l'exigent. Les OSBL, quant à eux, appliquent en règle générale un référentiel comptable lorsqu'ils doivent faire l'objet d'une mission d'audit ou d'examen, conformément aux lois provinciales. Par ailleurs, nos recherches démontrent que certains utilisateurs fondent leurs décisions sur des informations financières qui n'ont pas été préparées selon un référentiel comptable.

Nous savons également que les parties prenantes ont besoin de plus d'informations qu'avant et qu'elles s'appuient de plus en plus sur les informations qui sont présentées ailleurs que dans les états financiers traditionnels pour prendre leurs décisions, notamment les mesures de la performance présentées hors des états financiers ou d'autres types d'informations non financières comme celles relatives aux questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). Compte tenu des liens étroits entre l'information financière et l'information non financière, il est impératif que leur présentation ne soit pas compartimentée.

L'attention accrue accordée aux informations présentées hors des états financiers est aussi une tendance que l'on observe sur la scène mondiale. En mars 2021, les [administrateurs de l'IFRS Foundation](#) ont annoncé qu'ils entendaient mettre sur pied l'ISSB (International Sustainability Standards Board), un conseil des normes internationales d'information sur la durabilité distinct qui fera partie de la structure de gouvernance de l'IFRS Foundation. Dans le même ordre d'idées, en mars 2021, le Groupe consultatif européen sur l'information financière (EFRAG) a publié [deux rapports](#), qui proposent la création éventuelle de normes d'information sur la durabilité pour l'Union européenne et l'apport possible de changements à la structure de gouvernance et de financement de l'EFRAG. Au Royaume-Uni, le Financial Reporting Council (FRC) a publié un [document de consultation](#) sur l'avenir de l'information d'entreprise, dans lequel est envisagée l'élaboration d'un cadre fondé sur des principes pour l'ensemble de l'information d'entreprise, y compris celle présentée hors des états financiers. Au Canada, un [examen indépendant du processus de normalisation](#) sera entrepris dans les 12 prochains mois.

1 Comprend environ 3 600 entités dont les titres sont inscrits à la cote d'une bourse canadienne, environ 300 coopératives d'épargne et de crédit selon l'Association canadienne des coopératives financières, et environ 4 000 fonds d'investissement selon la Direction générale des fonds d'investissement et des produits structurés de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO).

2 Source : Statistique Canada, Registre des entreprises, juin 2019.

3 Source : CharityCan (données sur les formulaires T3010 de 2016).

4 Source : Statistique Canada, Registre des entreprises, juin 2019.

Cet examen portera sur les structures actuelles de gouvernance et d'établissement des normes canadiennes de comptabilité et de certification et les incidences que devrait avoir pour le Canada la création probable de l'ISSB. Pendant le déroulement de cet examen, il sera très intéressant de prendre connaissance des commentaires que nous recevrons, qui nous aideront à mieux tracer la voie à suivre.

Au moment où nous rédigeons ces lignes, la pandémie de COVID-19 sévit toujours au Canada et ailleurs dans le monde. Ce contexte sans précédent est une occasion unique pour le CNC de se pencher sur ses objectifs stratégiques et de les reformuler en les abordant sous un angle complètement nouveau. Les décisions concernant nos stratégies futures doivent être analysées avec circonspection et être orientées vers l'avenir si nous voulons réussir à répondre rapidement aux nouveaux besoins de nos parties prenantes et respecter leurs priorités.

Nous demeurons convaincus qu'il ne peut y avoir de solution unique pour tous les types d'entités publiantes au Canada, mais que nous devrions malgré tout profiter de l'occasion pour réexaminer les objectifs stratégiques que nous avons établis pour chaque catégorie d'entités publiantes, de sorte à accroître la pertinence des normes comptables. Nous réfléchissons aussi, de façon plus générale, à notre rôle et aux façons dont, au-delà des états financiers traditionnels, nous pouvons soutenir les parties prenantes canadiennes. Nous avons noué de solides relations avec d'autres normalisateurs au Canada et partout dans le monde, et nous voulons continuer à nous servir de notre influence pour contribuer, ici comme ailleurs, à l'avancement des initiatives associées à des questions importantes pour les Canadiens.

Nous vous proposons un plan stratégique quinquennal, mais nous sommes conscients que la situation peut évoluer rapidement et nous nous engageons à en tenir compte, s'il y a lieu, pour faire en sorte que nos stratégies demeurent appropriées.

Nous vous remercions de votre participation à cette consultation. Dans les différentes sections du plan stratégique qui suivent, nous vous poserons des questions afin d'obtenir vos commentaires sur les stratégies proposées et recueillir d'autres renseignements qui nous aideront à mettre en œuvre ces stratégies. En nous appuyant sur les commentaires des parties prenantes, nous nous assurons que nos objectifs et priorités sont en phase avec ce qui compte vraiment pour vous. Nous sommes impatients de prendre connaissance de vos commentaires et de vos suggestions.

La présidente du CNC,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Linda Mezon-Hutter'.

Linda Mezon-Hutter, FCPA, FCA, CPA (Michigan, États-Unis), CGMA

OBJECTIF

Ce projet de plan stratégique a pour objectif ce qui suit :

- Informer les parties prenantes des facteurs contextuels qui influent sur l'information financière au Canada et à l'étranger
- Communiquer les stratégies proposées du CNC
- Recueillir les commentaires des parties prenantes sur les stratégies proposées
- Obtenir des parties prenantes des informations supplémentaires au sujet des stratégies proposées afin de mettre la dernière main au plan stratégique 2022-2027

VISION ET MISSION

Notre énoncé de mission actuel met l'accent sur notre mandat, qui est de maintenir des référentiels comptables distincts pour les entreprises ayant une obligation d'information du public, les entreprises à capital fermé, les OSBL et les régimes de retraite du secteur privé. Le CNC s'est livré à une réflexion sur le contexte actuel, puisqu'il conçoit plus globalement son rôle, qui va au-delà de l'élaboration de normes comptables applicables à la préparation des états financiers. Il propose d'exercer son influence, en travaillant conjointement avec d'autres normalisateurs au Canada et à l'étranger, afin de rehausser la pertinence de l'information financière et non financière et faire en sorte qu'elle réponde aux besoins en constante évolution des parties prenantes. Ce faisant, le CNC entend continuer de servir l'intérêt public en élaborant des normes comptables et d'autres indications relatives à l'information.

Les énoncés de mission et de vision proposés par le CNC sont les suivants :

Vision

Faire figure de leader mondial dans l'amélioration de la pertinence de l'information financière et non financière communiquée aux parties prenantes.

Mission

Servir l'intérêt public en élaborant des normes comptables et d'autres indications relatives à l'information qui favorisent la prise de décisions économiques éclairées.

Question n° 1 :

Êtes-vous favorable aux énoncés de vision et de mission proposés? Dans la négative, pourquoi?

STRATÉGIES

Introduction

Pour réaliser sa vision et sa mission, le CNC a mis au point les stratégies décrites ci-après.



Élaborer des normes comptables pertinentes et de grande qualité

- Évaluer la Préface du Manuel
- Explorer la possibilité de rendre les normes adaptables
- Continuer d'élaborer des normes comptables de grande qualité pour les entreprises ayant une obligation d'information du public, les entreprises à capital fermé, les organismes sans but lucratif et les régimes de retraite



Faire preuve de leadership dans la présentation d'information hors des états financiers traditionnels

- Exercer notre influence afin que les points de vue des parties prenantes canadiennes soient pris en considération
- Tenir compte des liens étroits entre l'information financière et l'information non financière
- Tenir compte de l'incidence des changements sur l'ensemble des catégories d'entités publiantes
- Continuer de répondre aux besoins des parties prenantes en élaborant les indications requises



Accroître l'influence du CNC sur la scène internationale

- Continuer de faire connaître le point de vue des parties prenantes canadiennes partout dans le monde
- Continuer à tirer de nos échanges avec d'autres normalisateurs au Canada et à l'étranger les leçons pouvant servir aux activités de normalisation canadiennes
- Continuer d'exercer une surveillance et une influence sur l'élaboration des normes IFRS® et d'y participer

Accroître la pertinence de l'information financière et non financière communiquée

ÉLABORER DES NORMES COMPTABLES PERTINENTES ET DE GRANDE QUALITÉ

Le CNC sert l'intérêt public en publiant des normes comptables de grande qualité qui renforcent la confiance des parties prenantes à l'égard de l'information présentée par les entités ayant une obligation d'information du public, les entreprises à capital fermé, les OSBL et les régimes de retraite au Canada. Le CNC propose de continuer d'élaborer des normes comptables de grande qualité en s'attachant à améliorer la pertinence des normes comptables de chaque catégorie d'entités publiantes au moyen des stratégies décrites dans la présente section. Il propose plus particulièrement de revoir la Préface du Manuel afin de déterminer si l'applicabilité de chaque référentiel à chaque catégorie d'entités publiantes indiquée répond aux besoins des parties prenantes. Le CNC propose en outre d'étudier des façons possibles de rendre les normes adaptables afin de mieux répondre aux besoins des parties prenantes.

Préface

La Préface du Manuel indique le référentiel comptable applicable à chaque type d'entités publiantes. De précédentes consultations menées auprès des parties prenantes ont démontré qu'il y avait lieu de réexaminer les dispositions de la Préface aux termes desquelles certains types d'entités doivent appliquer une partie donnée du Manuel. Le CNC se propose d'évaluer s'il y a lieu, pour bien répondre aux besoins des parties prenantes, de maintenir ou de modifier les indications concernant le référentiel que doivent utiliser certaines entités. Les trois exemples qui suivent démontrent la nécessité probable d'une telle évaluation.

Premièrement, à l'heure actuelle, toutes les entreprises ayant une obligation d'information du public sont tenues d'appliquer les normes IFRS® (Partie I du Manuel). Ces entités comprennent, outre les entités cotées, celles qui détiennent des actifs en qualité de fiduciaire, comme les organismes de placement collectif, les maisons de courtage de valeurs, et les coopératives d'épargne et de crédit.

Deuxièmement, les entreprises coopératives appliquent actuellement les Normes comptables pour les entreprises à capital fermé (NCECF) (Partie II du Manuel). Or, les entreprises coopératives ont beaucoup de caractéristiques semblables à celles des organismes offrant des avantages à leurs membres qui, pour leur part, appliquent les Normes comptables pour les OSBL (Partie III du Manuel).

Troisièmement, le CNC se propose, de concert avec le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP), de chercher à savoir quels référentiels certains types d'entités publiantes du secteur public pourraient appliquer. Par exemple, certaines entités du secteur public, comme des organismes à but lucratif du secteur public qui répondent à la définition d'entreprise publique – lesquelles appliquent actuellement les normes IFRS® –, peuvent avoir de nombreuses caractéristiques communes avec les entreprises à capital fermé et les OSBL.

Question n° 2 :

Êtes-vous favorable à la stratégie proposée par le CNC consistant à revoir la Préface? Pourquoi?

Dans l'affirmative :

- a) En examinant la Préface, quels facteurs le CNC devrait-il prendre en considération relativement aux entreprises non cotées tenues d'appliquer les normes IFRS®?
- b) En examinant la Préface, quels autres facteurs le CNC devrait-il prendre en considération relativement aux entités appliquant les NCECF ou les Normes comptables pour les OSBL?

Adaptabilité des normes

Le CNC demeure convaincu qu'il n'existe pas de solutions passe-partout pour toutes les catégories d'entités publiantes. Il propose d'examiner de quelle façon se complètent les différents référentiels et d'explorer des façons de rendre les normes adaptables afin qu'elles répondent mieux à tout l'éventail de besoins des entités canadiennes et des utilisateurs de leurs états financiers.

Comme il a été mentionné dans le message de la présidente, nous savons que la taille et la complexité des entreprises à capital fermé et des OSBL au Canada peuvent varier considérablement et que, par conséquent, les informations dont les utilisateurs ont besoin varient elles aussi. Dans ce contexte, le CNC est conscient qu'il peut y avoir des lacunes dans les normes. Par exemple, il a appris que dans certaines circonstances, notamment lorsqu'il est question de financement participatif ou de notices d'offre, les normes IFRS® peuvent être trop complexes ou contraignantes, tandis que les NCECF ne fournissent pas aux utilisateurs des informations suffisantes pour répondre à leurs besoins. Il sait, par ailleurs, que des entreprises à capital fermé et OSBL de petite taille considèrent les NCECF et les Normes comptables pour les OSBL comme étant trop complexes. Rendre les normes adaptables pourrait notamment se traduire par l'introduction de nouveaux choix de méthodes comptables dans un référentiel donné ou par la révision de l'étendue des obligations d'information qu'il comporte.

Le CNC constate en outre que les NCECF et les normes IFRS® continuent de diverger au fil du temps. À titre d'exemple, bien que l'International Accounting Standards Board (IASB) ait publié de nouvelles normes sur les produits des activités ordinaires et les contrats de location, le CNC n'a pas apporté de semblables modifications aux NCECF. Cela peut causer, sur le plan de l'information financière, des difficultés aux entreprises à capital fermé qui comptent obtenir des fonds en accédant aux marchés financiers, mais ne veulent pas dresser leurs états financiers en appliquant l'intégralité des normes IFRS®, compte tenu des obligations d'information qui en découlent. Le CNC cherche donc aussi à savoir s'il devrait assouplir les dispositions des référentiels pour faciliter le passage aux normes IFRS®, par exemple, pour les entreprises à capital fermé qui envisagent de faire un appel public à l'épargne dans l'avenir.

Question n° 3 :

Êtes-vous favorable à la stratégie proposée par le CNC consistant à explorer la possibilité de rendre les normes adaptables pour mieux répondre aux besoins des différentes catégories d'entités publiantes? Pourquoi?

En outre :

- a) Y aurait-il lieu d'assouplir les dispositions des normes en vue de faciliter le passage des NCECF aux normes IFRS® (par exemple, pour les entreprises à capital fermé qui envisagent de faire un appel public à l'épargne dans l'avenir)? Quelles options le CNC devrait-il envisager pour répondre plus adéquatement aux besoins des parties prenantes?
- b) Un assouplissement des dispositions des normes profiterait-il à d'autres types d'entités? Si oui, lesquels?
- c) Y a-t-il quelque chose qui vous préoccupe dans le fait que les NCECF et les normes IFRS® continuent de présenter des divergences? Certaines divergences nuisent-elles à la compréhension et/ou à la pertinence des états financiers? Le CNC devrait-il maintenir la convergence à l'égard de certains principes? Dans l'affirmative, lesquels? Dans la négative, pourquoi?
- d) Quelles raisons peuvent amener une entreprise à capital fermé ou un OSBL à choisir de ne pas appliquer de référentiel comptable? La complexité ou la lourdeur des normes ou des obligations d'information peut-elle être en cause?
- e) À votre avis, quels facteurs le CNC devrait-il prendre en considération pour déterminer s'il existe une solution passe-partout pour les entreprises à capital fermé et les OSBL? Par exemple, le CNC devrait-il tenir compte de facteurs tels que les produits, les actifs ou le nombre d'employés de l'entreprise à capital fermé ou de l'OSBL, les utilisateurs des états financiers, la complexité des opérations de l'entité ou son cycle de vie?
- f) Croyez-vous que la possibilité de rendre adaptables les NCECF et les Normes comptables pour les OSBL devrait être envisagée? Quelles options le CNC devrait-il considérer pour mieux répondre aux besoins des parties prenantes?
- g) Si vous estimez inutile de rendre adaptables les NCECF ou les Normes comptables pour les OSBL, êtes-vous d'avis qu'il est possible de simplifier ces référentiels de façon telle qu'ils continuent à répondre aux besoins des utilisateurs? Dans l'affirmative, de quelles façons les simplifieriez-vous?
- h) Y a-t-il des types d'opérations (par exemple, des types d'accords de financement) dont le traitement selon les NCECF ou les Normes comptables pour les OSBL n'est pas adéquat? Si oui, de quels types d'opérations s'agit-il?

Normes IFRS®

Compte tenu du rôle prépondérant que les normes internationales continuent de jouer dans la mobilisation des capitaux, le CNC continuera de soutenir l'application au Canada des normes IFRS®, telles qu'elles sont publiées par l'IASB.

Le CNC se concentrera plus particulièrement sur ce qui suit :

Adoption de normes IFRS® nouvelles ou modifiées

D'autres pays que le Canada autorisent, dans certaines circonstances, l'adoption d'une norme IFRS® nouvelle ou modifiée après la date d'entrée en vigueur fixée par l'IASB. Le Canada, quant à lui, est souvent parmi les premiers à adopter et à interpréter une norme nouvelle ou modifiée, parce qu'on y adopte les normes IFRS® (et leurs dates d'entrée en vigueur) telles qu'elles sont publiées par l'IASB et en raison de son régime de présentation de l'information trimestrielle. Le CNC a collaboré avec l'IASB et d'autres normalisateurs à l'établissement de dates d'entrée en vigueur uniques à l'échelle mondiale. C'est ainsi que l'IASB, conscient de la nécessité d'une date d'adoption mondiale commune, a reporté la date d'entrée en vigueur d'IFRS 17 *Contrats d'assurance*. Pour aider les parties prenantes à composer avec les défis, risques et coûts connexes ou pour éviter qu'elles s'y exposent, le CNC propose de continuer :

- d'insister auprès de l'IASB, des normalisateurs d'autres pays et des autorités de réglementation des valeurs mobilières sur les avantages d'une date unique pour l'adoption des nouvelles normes IFRS® à l'échelle mondiale;
- d'explorer des façons de mieux appuyer la mise en œuvre des nouvelles normes IFRS® en cernant les enjeux et en en discutant au Canada et dans les autres pays.

Indications

Le CNC appuie l'établissement d'un ensemble unique de normes comptables internationales de grande qualité et, de ce fait, ne publiera généralement pas d'indications faisant autorité sur les normes IFRS®. Il propose cependant de se tenir prêt à exercer sa capacité de publier de telles indications si un sujet particulier l'exige. Le CNC propose également de poursuivre ses efforts visant à repérer les problèmes d'application des normes IFRS®, en menant avec le Groupe de discussion sur les IFRS® des recherches et des consultations, et de continuer à encourager l'IASB à y remédier.

Question n° 4 :

Le CNC pourrait-il améliorer la stratégie qu'il propose d'adopter à l'appui de l'application des normes IFRS® au Canada? Dans l'affirmative, comment?

En outre :

- a) Certains documents publiés par l'IASB, comme des bases des conclusions, des exemples illustratifs ou des décisions de l'IFRIC sur son programme de travail, ne sont actuellement pas inclus dans la Partie I du Manuel. Consultez-vous souvent ces documents? Le CNC devrait-il envisager de les inclure dans le Manuel?

Normes comptables pour les entreprises à capital fermé et Normes comptables pour les organismes sans but lucratif

Le CNC maintiendra des référentiels distincts pour les entreprises à capital fermé et les OSBL tout en cherchant à en améliorer la pertinence afin de répondre aux besoins des utilisateurs. Pour mettre en œuvre cette stratégie, le CNC propose :

- d'étudier la nécessité de modifier la Préface du Manuel et de rendre adaptables les normes;
- de veiller au maintien et à l'amélioration d'un ensemble de normes qui répondent en temps voulu aux questions nouvelles, sont fondées sur des principes et encouragent l'exercice du jugement professionnel.

Indications

Le CNC est conscient de la nécessité, dans l'environnement actuel fortement évolutif, d'outils qui répondent rapidement aux besoins des parties prenantes et favorisent l'application uniforme des NCECF et des Normes comptables pour les OSBL. Ces outils peuvent prendre la forme de ressources présentant les indications applicables à une question donnée ou d'un recours aux comités consultatifs pour discuter des difficultés d'ordre pratique liées à l'information financière et obtenir leurs conseils. L'an dernier, en réponse aux problèmes d'application liés à la COVID-19, le CNC a mis au point des [ressources](#), organisé des webinaires et orienté les parties prenantes vers d'autres indications qui existaient déjà. Le CNC souhaite savoir si les parties prenantes estiment que plus de soutien leur serait utile et si elles considèrent que ce soutien devrait leur être offert par le CNC.

Question n° 5 :

Êtes-vous favorable à la stratégie proposée par le CNC, qui consisterait à maintenir des ensembles de normes distincts pour les entreprises à capital fermé et les OSBL et à chercher à en accroître la pertinence afin de mieux répondre aux besoins des utilisateurs? Pourquoi?

En outre :

- a) Que pensez-vous des ressources actuellement mises à la disposition des parties prenantes qui appliquent les NCECF ou les Normes comptables pour les OSBL? Si des ressources supplémentaires étaient requises, sur quoi devraient-elles porter?

Normes comptables pour les régimes de retraite

Les régimes de retraite appliquent le référentiel distinct que le CNC a élaboré à l'intention des entités de leur secteur. Le contexte économique actuel a mis au jour certaines des lacunes qui nuisent à la compréhension par les parties prenantes de l'incidence globale des normes comptables pour les régimes de retraite sur les promoteurs de régime de retraite et les régimes de retraite en tant que tels.

Le CNC propose de réaliser, en collaboration avec son Groupe de travail sur les régimes de retraite, une évaluation en vue de déterminer quelles améliorations devraient être apportées aux normes comptables pour les régimes de retraite et de les modifier en conséquence.

Le CNC propose de concentrer son attention sur ce qui suit :

Indications

Nos échanges avec les parties prenantes nous ont permis de cerner divers aspects de la Partie IV du Manuel qui pourraient être améliorés. Voici certaines des questions qui devront être examinées :

- Les effets des modifications apportées aux normes des autres parties du Manuel (par exemple, IFRS 9 *Instruments financiers*) et la question de savoir, entre autres, si des indications de mise en œuvre sont requises pour les régimes de retraite
- La détermination de la juste valeur d'un placement

Le CNC propose également de :

- mener à bien des activités de communication auprès des parties prenantes et d'autres activités de recherche;
- déterminer, s'il y a lieu, quelles améliorations doivent être apportées aux normes comptables pour les régimes de retraite.

Question n° 6 :

Êtes-vous favorable à la stratégie proposée par le CNC consistant à identifier les problèmes associés aux régimes de retraite soulevés par les parties prenantes et déterminer les points à améliorer? Pourquoi?

En outre :

- a) Avez-vous des préoccupations en ce qui concerne l'application de la Partie IV du Manuel? Dans l'affirmative, quelles sont-elles?

FAIRE PREUVE DE LEADERSHIP DANS LA PRÉSENTATION D'INFORMATION HORS DES ÉTATS FINANCIERS TRADITIONNELS

Le CNC et ses homologues partout dans le monde savent que dans le contexte économique mondial actuel, la comptabilisation des opérations est de plus en plus complexe pour les entités et de plus en plus difficile à comprendre pour les décideurs. Dans son rapport *La voie à suivre* publié dans le cadre de son projet Voir demain, CPA Canada souligne le fait que les utilisateurs d'états financiers s'appuient de plus en plus sur les informations fournies en temps réel pour prendre des décisions, ce qui signifie que les états financiers traditionnels et les mesures conformes aux PCGR perdent graduellement de leur pertinence⁵.

La pression s'intensifie, par ailleurs, pour que soient fournies plus d'informations sur les engagements, les répercussions et la performance liés aux questions ESG qui influent sur la valeur actuelle d'une société et sa capacité de créer de la valeur dans l'avenir – informations qui sont rarement accessibles aux utilisateurs qui souhaitent évaluer la performance d'une société ou dont la présentation n'est généralement pas requise par les dispositions actuelles en matière d'information financière.

Le recours accru aux informations financières et non financières fait en sorte qu'il est non seulement possible, mais également nécessaire, de rehausser la pertinence de celles-ci pour la prise de décisions économiques. Le CNC a d'ailleurs pris des mesures en ce sens et élaboré un *Cadre de communication des mesures de la performance*, qui a été publié en décembre 2018, afin d'encourager les discussions et les actions qui visent à améliorer la qualité des mesures de la performance financière et non financière présentées par les entités en dehors des états financiers.

L'IASB travaille également à préserver et à accroître la pertinence de l'information financière grâce à ses projets sur les états financiers de base et le rapport de gestion. Le projet sur les états financiers de base a pour objet d'améliorer la comparabilité des états financiers de base en définissant des sous-totaux couramment utilisés, et d'accroître la transparence en exigeant la présentation de mesures de la performance définies par la direction. Dans le contexte de son projet sur le rapport de gestion, l'IASB révisera *l'énoncé de pratique sur le rapport de gestion* afin de mieux répondre aux besoins des utilisateurs d'états financiers. L'énoncé de pratique révisé devrait combler certaines des lacunes actuelles de l'information financière, notamment en ce qui concerne les questions ESG. Il se pourrait donc qu'il y ait chevauchement entre le projet de l'IASB sur le rapport de gestion et le projet de l'IFRS Foundation sur l'information relative à la durabilité. Les administrateurs de l'IFRS Foundation poursuivent leurs travaux en vue d'établir un conseil indépendant des normes internationales d'information sur la durabilité et de répondre ainsi aux demandes pressantes pour des normes internationales d'information sur la durabilité.

Tandis que l'on prône, partout dans le monde, l'élaboration de normes internationales sur la durabilité, le CNC demeure déterminé à faire entendre le point de vue des parties prenantes canadiennes dans ce secteur de l'information, dont l'importance ne cesse de croître. Le CNC constate, par ailleurs, que les informations sur les changements climatiques sont très demandées, mais que la demande est également forte pour les informations présentées hors des états financiers.

En tant que normalisateur, le CNC est en mesure d'apprécier l'importance de ces changements et sait à quel point l'information financière et l'information non financière sont interreliées. Il est impératif que la présentation de l'information financière et de l'information non financière ne soit pas compartimentée. Les questions d'information financière associées, par exemple, à des sujets comme les mesures de la performance seront utiles pour l'information sur la durabilité. L'évaluation de la juste valeur constitue un autre exemple d'interrelation entre l'information financière et les questions relatives au climat, puisqu'une entité pourrait devoir indiquer de quelle façon elle tient compte des risques liés aux changements climatiques dans ses calculs.

5 <https://www.cpacanada.ca/foresight-report/fr/index.html#page=1>.

Le CNC est, par ailleurs, conscient que les progrès accomplis dans ces domaines pourraient non seulement avoir une incidence sur les entités ayant une obligation d'information du public, mais aussi toucher plus généralement les autres types d'entités canadiennes, compte tenu de la demande accrue pour des informations autres que celles actuellement présentées dans les états financiers.

Question n° 7 :

Êtes-vous favorable à la stratégie proposée par le CNC consistant à faire preuve de leadership dans la promotion de normes et d'indications susceptibles d'améliorer la pertinence des informations présentées hors des états financiers? Pourquoi?

En outre :

- a) Avez-vous constaté que certaines informations financières et non financières présentées hors des états financiers traditionnels revêtent une importance accrue par rapport à celles contenues dans les états financiers traditionnels? Si oui, quelles sont ces informations financières et non financières?
- b) Compte tenu de l'accroissement de la demande d'informations présentées hors des états financiers, quel rôle souhaiteriez-vous voir le CNC jouer à cet égard et à quoi voudriez-vous qu'il consacre son temps en priorité?

ACCROÎTRE L'INFLUENCE DU CNC SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

Le CNC a acquis une solide réputation en tant que normalisateur national, ce qui lui permet d'exercer de l'influence sur la scène internationale. Nous proposons donc de continuer à faire prospérer notre solide réputation de normalisateur national dans le monde et à demeurer présents à la table internationale lors des discussions sur des questions importantes pour les Canadiens afin de nous assurer que le point de vue canadien est pris en compte.

- En ce qui concerne les entreprises ayant une obligation d'information du public, le CNC propose de continuer :
 - de jouer un rôle actif dans les travaux menés pour que les normes IFRS® conservent leur pertinence et s'adaptent à la façon dont évoluent les besoins d'information du marché et la façon dont les utilisateurs font usage de l'information contenue dans les états financiers;
 - d'exercer une surveillance et une influence sur l'élaboration des normes IFRS® et d'y participer, afin de s'assurer que le point de vue des Canadiens reçoit toute l'attention qui lui est due;
 - d'avoir un degré élevé d'interaction avec d'autres normalisateurs internationaux, et de collaborer avec eux en vue de la réduction des différences entre les divers référentiels appliqués à l'échelle internationale;
 - à inciter l'IASB et le Financial Accounting Standards Board (FASB) à atténuer les différences inutiles entre leurs référentiels respectifs, à coopérer avec le FASB sur des questions d'intérêt commun et à participer au recrutement de Canadiens qualifiés pour siéger au sein des groupes consultatifs du FASB.
- Pour ce qui est des questions touchant les entreprises à capital fermé, le CNC propose de maintenir le dialogue avec les autres normalisateurs, y compris le FASB. De plus, le CNC continuera à suivre l'avancement des projets internationaux, notamment la [seconde revue globale de la norme IFRS pour les PME](#) de l'IASB, afin de s'assurer que les entreprises à capital fermé canadiennes peuvent en tirer toutes les leçons pertinentes.
- En ce qui concerne les OSBL, le CNC propose de poursuivre ses échanges avec d'autres parties qui participent au processus de normalisation dans le secteur (à savoir le CCSP, ainsi que des normalisateurs d'autres pays). Nous continuerons également de soutenir l'[initiative mondiale visant l'élaboration d'indications en matière d'information financière pour les organismes sans but lucratif](#) (IFR4NPO), un projet sur cinq ans ayant pour but l'élaboration d'indications ne faisant pas autorité en matière d'information financière pour les OSBL. Ces indications seront destinées aux pays qui ne disposent pas de normes comptables pour les OSBL. Le CNC en tirera des enseignements utiles pour améliorer les Normes comptables pour les OSBL.
- En ce qui concerne les régimes de retraite, le CNC a consulté des actuaires et des comptables en exercice qui se spécialisent dans le domaine afin de comprendre les problèmes que pose pour eux l'application de la Partie IV du Manuel aux régimes de retraite actuels. Non seulement le CNC poursuivra ses discussions avec ces parties prenantes, mais il propose également de coopérer avec son Groupe de travail sur les régimes de retraite, le CCSP et l'IASB, au besoin, en vue d'appuyer les travaux qu'ils pourraient entreprendre sur le sujet.

Question n° 8 :

Êtes-vous favorable aux stratégies proposées par le CNC pour accroître son influence sur la scène internationale? Pourquoi?

MISE EN ŒUVRE DU PLAN

Procédure officielle

La procédure officielle du CNC, telle qu'elle est énoncée dans le document *Procédure officielle de normalisation du CNC*, repose sur les principes de transparence, de consultation et de reddition de comptes, et s'apparente à celle d'autres normalisateurs mondiaux, comme l'IASB et le FASB.

Communications

Le CNC communique abondamment avec ses parties prenantes au moyen d'activités de communication, des médias sociaux et de son site Web (www.FRASCanada.ca). Il organise également des tables rondes et d'autres types d'événements en lien avec l'élaboration de normes IFRS® ou de normes nationales, et formule au nom des parties prenantes canadiennes des commentaires à l'intention de l'IASB.

Le CNC continuera de tirer parti de la technologie pour améliorer ses communications, de se rendre plus accessible aux parties prenantes et de solliciter leurs commentaires.

Mobilisation des parties prenantes

Dans le cadre de sa procédure officielle, un normalisateur efficace consulte ses parties prenantes sur l'ordre de priorité de ses projets. Le CNC se réunit régulièrement avec ses comités consultatifs, publie des documents de consultation et sollicite les commentaires des parties prenantes au moyen d'activités de communication.

De plus, les normalisateurs sont souvent en liaison avec d'autres autorités (notamment les autorités de réglementation des valeurs mobilières, les gouvernements, les autorités de réglementation en audit, les autorités de réglementation prudentielle et les organismes comptables professionnels) afin de tendre vers l'objectif commun d'une information financière de grande qualité. Le CNC continuera d'accorder une très grande importance aux activités de liaison.

Recherche

Pour pouvoir éclairer les décisions de normalisation, les recherches réalisées doivent être en lien avec les sujets examinés par le CNC et être menées en temps utile. Conformément à son plan stratégique 2016-2022, le CNC a entrepris la mise sur pied d'un programme de recherche officiel visant à favoriser la prise de décision factuelle.

Dans les années à venir, le CNC envisage notamment :

- d'entreprendre des recherches en vue d'appuyer les décisions à prendre quant aux travaux à réaliser dans le cadre de projets futurs;
- de collaborer avec des universitaires à des travaux de recherche sur des sujets donnés dans le cadre de projets de normalisation ou d'autres types de projets.

Mise en œuvre des stratégies

Les stratégies présentées dans le projet de plan stratégique nécessitent l'élaboration de plans de mise en œuvre détaillés, notamment des plans de fonctionnement. Ces plans ne font pas partie du présent document; ils seront mis au point chaque année, une fois les stratégies adoptées.

Dans l'environnement où il est appelé à exécuter son mandat, le CNC est exposé à divers risques. On peut classer ceux-ci de la façon suivante :

- **Risque stratégique** : Le risque que le CNC choisisse des stratégies qui ne lui permettent pas d'atteindre ses objectifs.
- **Risque opérationnel** : Le risque que les stratégies du CNC soient mal exécutées.
- **Risque lié aux parties prenantes** : Le risque que les normes ne soient pas acceptées ou que le CNC ait une mauvaise réputation.

Les stratégies proposées ici ont été élaborées en tenant compte des risques clés pour chaque catégorie et des contrôles mis en place pour atténuer ces risques.

Le CNC aura besoin de rétro-information de la part de ses parties prenantes tout au long de la période couverte par son projet de plan stratégique pour pouvoir évaluer si ses activités produisent bien les résultats escomptés et si ces résultats font progresser le CNC et ses parties prenantes vers la réalisation de sa vision et de sa mission. Il mènera des consultations continues au moyen de ses activités de communication. Chaque plan de fonctionnement annuel comprendra des mesures de performance particulières pour évaluer les progrès accomplis vers l'atteinte des objectifs annuels liés à chacune des stratégies (une pratique du CNC depuis déjà quelques années). La publication du présent projet de plan stratégique offre aux parties prenantes l'occasion d'exprimer leur point de vue sur la probabilité que les stratégies proposées contribuent à la réalisation de la vision et de la mission du CNC.

© 2021 Normes d'information financière et de certification,
Comptables professionnels agréés du Canada

Tous droits réservés. Cette publication est protégée par des droits d'auteur et ne peut être reproduite, stockée dans un système de recherche documentaire ou transmise de quelque manière que ce soit (électroniquement, mécaniquement, par photocopie, enregistrement ou toute autre méthode) sans autorisation écrite préalable.

Pour toute question relative à cette autorisation, veuillez écrire à info@frascanada.ca.